



CAP des SA des 28 et 29 mars 2018

Déclaration liminaire CFDT - CGT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans une instance dont les jours sont, semble-t-il, comptés. Tout laisse à penser que le gouvernement, en invoquant la multiplicité encombrante et paralysante des instances, s'apprête à faire des coupes drastiques dans les instances de concertation et de dialogue social de la Fonction Publique, comme il vient de le faire dans le privé.

Alors que l'administration ouvre le chantier de la modernisation du fonctionnement des CAP, en introduisant l'utilisation de l'outil informatique par les OS pour la préparation des CAP, d'autres, à l'abri des bureaux feutrés du Ministère de l'Action et des Comptes Publics et du Secrétariat d'Etat chargé de la Fonction Publique, nous concoctent une réforme des CAP qui risque de remettre en cause tout l'édifice.

On se demande d'ailleurs, sauf à réduire considérablement le domaine d'intervention des élus du personnel, comment des instances du type de celle qui nous réunit aujourd'hui, mais avec un périmètre plus large, pourrait se tenir au regard de la difficulté grandissante de la préparation.

Nous sommes de plus en plus contraints de travailler les listes des promotions ou des mutations très en amont, souvent sur du temps personnel. Les temps de préparation et de compte-rendu sont aujourd'hui devenus insuffisants pour que les élus du personnel soient en mesure d'exercer leurs mandats sereinement. La crainte de commettre une erreur ou pire d'être complice d'une injustice, nous fait examiner les dossiers avec encore plus d'attention.

S'agissant des instances précisément, nous aimerions comprendre le fonctionnement obscur des Comité Médicaux et des Commissions de Réforme. Nous sommes appelés souvent en catastrophe, au dernier moment, pour aller siéger une demi-heure parfois à l'autre bout de la France, sans connaître le dossier et sans savoir qui prend en charge les frais générés par le déplacement.

Deux questions enfin pour conclure :

Certains collègues, notamment dans les SJ, ont posé la question de la création de postes de SA placés. Cette possibilité est-elle dans les tuyaux ?

Et enfin, qu'en est-t-il de l'examen pro de C en B ?

Je vous remercie de votre attention.